

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

**SEANCE DU 02 MAI 2022**

DATE DE LA CONVOCATION L'an Deux Mille vingt deux et le 2 mai à 19 heures 30  
~~27~~/04/2022

DATE D’AFFICHAGE Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni  
~~27~~/04/2022 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence d’Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Clarence Appell, Brigitte Simon, Joseph Bracco,  
Patrick Bastien, Fabrice Mermin, Carlos Coelho, Sandra Fiorèse, Nathalie Jacquier, Cyril Durand

Absents et Jean-Christophe Eichenlaub, Benjamin Bou Aziz  
excusés :

**DELIBERATION N°4 : Renouveaulement de l’adhésion au groupement de commandes du SDES**

Depuis 2015, pour assister les collectivités et établissements publics de la Savoie, le SDES Territoire d’Energie Savoie, coordonne un groupement de commandes pour la fourniture d’électricité et services associés, afin de permettre aux acheteurs soumis au code de la commande publique de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence. A ce jour, le groupement regroupe 234 membres et représente plus de 11 000 points de livraison. Les marchés actuellement en cours d’exécution prendront fin au 31 décembre 2023.

Aussi, au regard du contexte actuel et dans un souci d’anticipation de cette échéance, le SDES relancera de nouvelles consultations publiques en 2022.

Ces consultations auront pour objectif de contractualiser avec des fournisseurs pour une fourniture d’électricité dès le 1er janvier 2024 et jusqu’à fin 2026.

Ces consultations intégreront tous les points de livraison en électricité, quelle que soit la puissance souscrite et pour tous types d’installation : bâtiments, éclairage public, feux tricolores, bornes de recharge pour véhicules électriques, bornes marchés et foraines, branchements provisoires...

Le groupement est ouvert :

- Aux communes et groupements de communes ainsi que leurs CCAS / CIAS ;
- Aux établissements d’enseignements, médico sociaux et de santé publics ou privés ;
- D’une manière générale, aux établissements exerçant une mission d’intérêt général : bailleurs sociaux, établissement de santé, SEM...

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée 1er mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;
- Décide de l’adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l’achat d’électricité et des services associés,
- Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d’exécution en lien avec la présente délibération ;

- Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de Commune est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;
- Donne mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont la Commune sera membre.
- Décide de l'abrogation au 31 décembre 2023 de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et le 20/07/2020 par Le Conseil Municipal.

Fait à le MONTCEL, le 2 mai 2022

Le Maire,  
Antoine HUYNH

Certifié exécutoire Antoine HUYNH,  
Le Maire  
Transmis en préfecture, le 2 mai 2022  
Publié, le 2 mai 2022

